



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 19 septembre 2013, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 250'000.- destiné à des études mandatées, cas échéant co-mandatées par la Ville de Carouge, à une assistance à maîtrise d'ouvrage ponctuelle et à la participation à des concours et autres procédures ainsi qu'à la concertation et information publique. De comptabiliser la dépense prévue, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de Fr. 250'000.— au moyen de 5 annuités, dès 2015, sous rubrique 79.331.

**(DA86-2013)** Décision prise par 17 oui, 5 non et 5 abstentions.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 novembre 2013.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :  
Anne Hiltbold